



**Le Haillan**

# **Conseil municipal**

## **18 novembre 2020**

**RAPPORTS DE PRÉSENTATION**

# N° 65/20 – CONVENTION ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE, BORDEAUX METROPOLE ET LA VILLE DU HAILLAN POUR LE FUTUR COLLEGE

Rapporteur : Madame le Maire

Réalisation d'un 2<sup>ème</sup> Collège sur le territoire de la Ville du Haillan.  
Convention de répartition des actions réalisées et des charges liées entre le Conseil Départemental de la Gironde, Bordeaux Métropole et la Ville du Haillan.

## **PROPOSITION :**

**APPROUVER** le projet de convention (joint en annexe).

**AUTORISER** Mme le Maire à signer cette convention

**AUTORISER** Mme le Maire à signer tous documents nécessaires et à engager les moyens nécessaires en lien avec cette convention pour l'exécution des tâches incombant à la Ville.

**INDIQUER** que les dépenses correspondantes seront inscrites au Budget des exercices suivants.

# N° 66/20 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 – DECISION-ADOPTION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Rapporteur : Madame le Maire

Le Débat d'Orientations Budgétaires s'effectue sur la base d'un rapport précisant la situation financière et économique de la collectivité, les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, les engagements prévisionnels ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Il est donné lecture en séance du Conseil Municipal du 18 novembre 2020 par Madame le Maire du Rapport d'Orientations Budgétaires 2021 (ROB), de la présentation, dans ce cadre légal, du contexte budgétaire national et local puis de la situation financière de la commune faite par l'Adjoint aux Finances.

## **PROPOSITION :**

De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations budgétaires relatif à l'exercice 2021 sur la base du rapport annexé à la délibération.

# N° 67/20 – DENOMINATION DE LA VOIE DU LOTISSEMENT « LE CLOS NICOLAS » SIS CHEMIN DE COURTADE

Rapporteur : Monique DARDAUD

Dénomination de la voie interne du lotissement « Le clos Nicolas » sis chemin de Courtade

## PROPOSITION :

**DENOMMER** la voie interne du lotissement « le Clos Nicolas », Allée Herminie CADOLLE, voie en impasse, tenant chemin de Courtade,

# N° 68/20 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE A L'ASSOCIATION APBH AMIS PELOTE BASQUE HAILLAN

Rapporteur : Eric FABRE

A l'occasion de la rénovation des peintures du petit trinquet situé dans la salle Dalbarade, le montant des factures de matériaux s'élève à 1364.13€.  
Cette réhabilitation a été entièrement réalisée par les membres de l'association Les Amis de la Pelote Basque Haillan.  
Une demande de prise en charge financière de ces matériaux a été déposée auprès de Madame le Maire par le **président** de l'association.

Dans ces conditions,

**IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL,**

**D'OCTROYER** une subvention exceptionnelle de 1364.13 € à l'association APBH qui correspond au coût total des factures présentées.

La dépense correspondante sera imputée à l'article 6745 du budget principal 2020.

# N° 69/20 – MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'EQUIPEMENT EN MATERIEL INFORMATIQUE A DESTINATION DES ELUS – ANNULATION DE LA DELIBERATION N°33 ET AUTORISATION

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Suite au refus de Madame la Préfète de la Gironde au sujet de la délibération n°33, il est proposé aux élus (s'ils le souhaitent) de se doter d'une tablette numérique Samsung Galaxy Tab A 10,1 ou équivalent dans le but de consulter l'ensemble des projets de délibérations et leurs pièces jointes ou annexes.

## PROPOSITION :

**-D'ANNULER** la délibération n°33 du 1er juillet 2020 portant sur les moyens mis à disposition des Conseillers-ères municipaux-ales du Haillan du matériel informatique aux fins d'exercice de leur mandat (conformément à la demande de la Préfecture de la Gironde)

**-D'APPROUVER** la mise disposition gracieuse des élus-es de la commune d'une tablette informatique selon les modalités de la convention de mise à disposition jointe en annexe,

**-D'AUTORISER** Madame le Maire à signer les conventions de mise à disposition ainsi que tout document correspondant.

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Groupement de commande avec Bordeaux Métropole pour la commande de masques (4 types différents)

## PROPOSITION :

- **D'ADHERER** au groupement de commande relatif aux masques de protection contre l'épidémie de COVID-19 pour les besoins suivants : - Masques chirurgicaux : - Masques grand public à usage non sanitaire de catégorie 1 pour adultes ; - Masques grand public à usage non sanitaire de catégorie 1 pour enfants ; - Masques à fenêtre transparente et à usage non sanitaire de catégorie 1.
- **D'ACCEPTER** les termes de la convention constitutive du groupement ;

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

A la demande de Monsieur le Trésorier, il convient sur:

## PROPOSITION :

- **D'ACCEPTER** l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour un montant de 516,22 Euros.
- **D'ENREGISTRER** les pertes sur créances éteintes pour un montant de 752,55.



Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Dans le cadre de la mutualisation, il convient de réviser les niveaux de services 2020 pour les domaines suivants :

Livraison du projet d'accompagnement numérique à la construction de la Maison des Associations « Espace de la Sablière ».

Mise à jour de l'inventaire du parc matériel informatique

Ces ajustements auront un impact sur l'attribution de compensation:

A compter de l'exercice 2021, Minoration de l'attribution de fonctionnement de **904 €** et minoration de l'attribution d'investissement de **3 649 €**;

Pour l'exercice 2020, Remboursement à Bordeaux Métropole au titre du fonctionnement de **727 €** et au titre de l'investissement de **2 475 €**,

Les remboursements atteignent donc un montant net au profit de Bordeaux Métropole de **3 202 €** (trois mille deux cents euros) pour 2020.

# N° 73/20 – MODIFICATION AFFECTATION DU RESULTAT 2019 DU BUDGET PRINCIPAL SUITE DISSOLUTION DU SIVOM JALLES SUD MEDOC

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté : 2 784 822,51 €	D001 : solde d'exécution 292 748,80 €	R001 : solde d'exécution R1068 : excédent fonctionnement capitalisé : 2 340 337,50 €

## PROPOSITION :

- **DE DECIDER** de l'affectation du résultat de l'exercice 2019 du budget principal et de sa reprise dans les comptes de la commune sur l'exercice 2020 comme décrit ci-dessus.

# N° 74/20 – BUDGET ANNEXE REGIE DES SPECTACLES - EXERCICE 2020

## DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

### PROPOSITION :

**-D'APPROUVER** la décision modificative n°1 du budget annexe Régie des Spectacles pour l'exercice 2020 portant propositions nouvelles et virements de crédits tels que décrits en annexe ci-jointe et qui s'équilibre de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Section Fonctionnement	- €	- €
Section d'investissement	- €	- €
Balance Générale	0 €	0 €

Transfert de crédits pour un montant de 10 000 € du chapitre 011 au chapitre 67 afin de financer les remboursements de billets suite à l'annulation de spectacles.

# N° 75/20 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - EXERCICE 2020

## DECISION MODIFICATIVE N°2

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

### PROPOSITION :

**D'APPROUVER** la décision modificative n°2 du budget principal pour l'exercice 2020 portant propositions nouvelles et virements de crédits tels que décrits en annexe ci-jointe et qui s'équilibre de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Section Fonctionnement	585,91€	585,91€
Section D'Investissement	- €	-€
Balance Générale	585,91€	585,91€

# N° 76/20 – VERSEMENT INDEMNISATION SUITE A L'ANNULATION DE LA MANIFESTATION « LE HAILLAN EST DANS LA PLACE 2020 »

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Dédommagement financier à l'association VIALARUE au niveau du travail préparatoire engagé et le dédommagement des compagnies de spectacles.

## PROPOSITION :

**-D'ACCEPTER** le versement d'une indemnité de dédommagement à l'association VIALARUE d'un montant de 27 630 euros HT, suite à la résiliation du marché subséquent n°1 de l'accord cadre 2019-02 pour motif d'intérêt général.

**-DECIDE** que la dépense correspondante sera imputée à l'article 6718 020 du budget 2020

Rapporteur : Martine GALES

Les trois licences d'entrepreneur du spectacle arrivant à échéance, il s'agit de renouveler la demande auprès de la D.R.A.C., qui désigne Monsieur Manuel CORNEAU, Directeur de l'Entrepôt, comme détenteur de la licence d'entrepreneur de spectacles pour la collectivité

## **PROPOSITION :**

Désigner de Monsieur Manuel CORNEAU comme détenteur de la licence d'entrepreneur de spectacles pour la collectivité, et l'autoriser à déposer une demande pour le renouvellement de ces licences auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.), pour une durée de trois ans à compter du mois de juin 2021

La programmation culturelle de l'Entrepôt 2020-2021 répond pleinement aux critères du dispositif « aide à l'activité des salles de spectacles – Diffusion » mis en place par le Centre National de la Musique

### **PROPOSITION :**

Sollicitation d'une subvention de 8 000 euros auprès du Centre National de la Musique, au regard de la programmation de l'Entrepôt.

Dans le cadre de la programmation culturelle de l'Entrepôt, la Ville organise en mai la 5<sup>ème</sup> édition des Cogitations, festival des arts moqueurs. Il est recherché le soutien financier du Conseil régional et du Conseil départemental

## PROPOSITION :

Sollicitation d'une subvention de 2 000 euros auprès du Conseil régional et de de 2000 euros auprès du Conseil départemental, pour la 5<sup>ème</sup> édition des Cogitations.



Rapporteur : Martine GALES

la Ville du Haillan sollicite le concours financier de Bordeaux Métropole dans le cadre du CODEV - contrat de co-développement, pour le festival du Haillan Chanté 2021

## PROPOSITION :

Sollicitation d'une subvention de 7 500 euros auprès de Bordeaux Métropole, pour le festival du Haillan Chanté

# N° 81/20 – FESTIVAL « LE HAILLAN CHANTE 2021 » - AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA SOCIETE DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET EDITEURS DE MUSIQUE (SACEM)

Rapporteur : Martine GALES

A travers son dispositif d'Aide aux Festivals de musiques actuelles, la SACEM soutient les manifestations, comme le Haillan chanté, qui favorisent la création et la diffusion d'œuvres nouvelles ou récentes et qui témoignent d'une prise de risque artistique par la programmation de jeunes auteurs/compositeurs/interprètes en développement.

## **PROPOSITION :**

Sollicitation d'une subvention de 5 000 euros auprès de la SACEM, pour le festival du Haillan Chanté

# N° 82/20 – FESTIVAL «RATATAM 2021» - AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA SOCIETE DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET EDITEURS DE MUSIQUE (SACEM)

Rapporteur : Martine GALES

A travers son dispositif d'Aide aux festivals pour la programmation de spectacles jeune public, la SACEM soutient les manifestations, comme RATATAM, qui favorisent la création et la diffusion d'œuvres destinées au jeune public.

## **PROPOSITION :**

Sollicitation d'une subvention de 2 000 euros auprès de la SACEM, pour le festival Ratatam !

KEOLIS Bordeaux Métropole a souhaité être partenaire d'Animasia Le Haillan par le biais d'une subvention de 3000 euros et la mise en place d'une navette dédiée reliant Bordeaux au Haillan, le jour de la manifestation (samedi 25 avril)

## PROPOSITION :

Sollicitation d'une subvention de 3 000 euros auprès de KEOLIS Bordeaux, pour Animasia Le Haillan 2021.

Proposition au conseil d'adopter le règlement du concours d'écriture Bref organisé par la bibliothèque, dans le cadre des Cogitations 2021.

## PROPOSITION :

**D'APPROUVER** l'organisation du concours Bref 2021 et son règlement de participation,

**D'AUTORISER** Madame la Maire à signer ce règlement.

# N° 85/20 – MODIFICATION ET ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Daniel DUCLOS

L'évolution des missions et des compétences nécessaires à leur réalisation, l'augmentation de la population ainsi que la mobilité des personnels, nécessitent de modifier et actualiser le tableau des effectifs.

A cette motivation, s'ajoute l'obligation de procéder au remplacement d'agents momentanément indisponibles, notamment au sein de secteurs directement tournés vers la population, ou contraints par des taux d'encadrement.

Dans ce cadre là, **IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE DÉCIDER,**

La création des postes suivants au 1<sup>er</sup> décembre 2020 :

- \* Adjoint technique à temps complet : 1 poste
- \* Brigadier chef principal à temps complet : 1 poste

**DE PRÉCISER** que la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice en cours et les suivants

# N° 86/20 – DELIBERATION FIXANT LA REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS POUR 2021

Rapporteur : Daniel DUCLOS

La population de la commune ayant franchi les 10 000 habitants en 2017, la Ville doit réaliser chaque année une enquête par sondage auprès d'un échantillon d'adresses représentant 8% de ses logements.

Dans ce cadre là, **IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE CHARGER** Madame le Maire de procéder aux enquêtes de recensement et de les organiser

**DE CREER** : 3 postes d'agents recenseurs ayant la qualité de contractuel à temps complet

**DE FIXER** la rémunération des agents recenseurs sur la base d'un temps complet d'un agent 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Adjoint Administratif, plus 1/12<sup>ème</sup> de la prime annuelle

**D'INSCRIRE** au Budget de l'exercice 2021 les crédits nécessaires, au Chapitre 012

# N° 87/20 – DEROGATION AU PRINCIPE DU REPOS DOMINICAL RELEVANT DE L'AUTORISATION DU MAIRE AU TITRE DE L'ANNEE 2021 - AVIS

Rapporteur : Gülen SAFAK BUDAK

L'article L.3132-26 du Code du travail, modifié par la loi « pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques », dite « loi Macron » du 6 août 2015, porte à 12 le nombre de dimanches pour lesquels le Maire peut accorder, par arrêté municipal, une dérogation au repos dominical pour les commerces de détail. Le nombre et le calendrier de ces dérogations doivent au préalable faire l'objet d'un avis du conseil municipal et, au-delà de cinq dimanches, d'un avis conforme de l'organe délibérant de Bordeaux Métropole.

La CCI Bordeaux-Gironde et Bordeaux Métropole, s'en tenant aux conclusions de la concertation menée avec les professionnels du commerce et les communes ces dernières années pour préconiser des dates pertinentes, a proposé de retenir un tronc commun de neuf dates d'ouverture.

La Ville du Haillan entend, pour sa part, porter à trois le nombre de dates pouvant faire l'objet d'une dérogation au repos dominical par autorisation du Maire.

## **PROPOSITION :**

**DONNER UN AVIS FAVORABLE** à l'autorisation de dérogation au repos dominical des commerces de détail les trois derniers dimanches de l'année 2021 (12 décembre, 19 décembre et 26 décembre 2021).



Considérant la nécessité de modifier le règlement intérieur afin de prendre en compte de nouvelles mesures sur les conditions d'accès et d'accueil des enfants au sein des services péri et extrascolaires,

Dans ces conditions,

**IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL,**

**D'ADOPTER** le nouveau règlement intérieur du péri et extra scolaire du service jeunesse.